

Déclaration liminaire de la FSU

CSA du 14 février 2025

S'il n'est pas question de revenir aujourd'hui sur le CSA académique du 27 janvier dernier, nous continuons de répéter que les conditions d'apprentissage et les conditions de travail des agent-es publics se sont fortement dégradées ces dernières années du fait entre autres des suppressions de postes, des réformes comme le « choc des savoirs », de la voie professionnelle et le parcours différencié en Terminale bac pro, et qu'il est urgent que les orientations changent. Il en va de la survie du service public.

D'autres sujets sont également source de préoccupation pour l'ensemble des personnels : revalorisation salariale, attractivité du métier, formation initiale, réforme des retraites...

Les agent-es du service public avaient fortement exprimé leur opposition aux mesures Kasbarian le 5 décembre dernier dans la rue, maintenir la mesure d'indemnisation à 90% du congé maladie reste une provocation pour la profession. Il est nécessaire d'abandonner cette mesure injuste qui va à rebours du renforcement de l'attractivité et de la fidélisation des personnels.

Beaucoup de rapports montrent que la faiblesse des salaires est un des facteurs de désaffection de nos métiers. La FSU condamne à nouveau l'absence de mesures générales d'augmentation des rémunérations dans l'Éducation nationale dans un contexte d'inflation encore soutenu. Si le gouvernement et les ministères concernés avaient une réelle ambition pour la fonction publique et les services publics, les choix budgétaires seraient tout autres. L'Etat pourrait d'ores et déjà récupérer le budget du SNU dont le dernier rapport de l'INJEP, par exemple, révèle une désaffection, ou encore récupérer les sommes du pacte ou de l'uniforme pour une revalorisation de toutes et tous. Il est urgent d'ouvrir sans délai des négociations pour améliorer les carrières et prendre des mesures générales pour les salaires, notamment en revalorisant le point d'indice, dans un contexte d'effondrement du niveau des rémunérations des agent-es publics.

Concernant l'attractivité de nos métiers, la question du déroulement de carrière est une question centrale pour les agent-es et elle devrait être envisagée avec une reconstruction complète des grilles comprenant un ajout de points conséquents par échelon. La question du RDV de carrière doit être considérée comme un temps de formation et non d'évaluation au service d'une promotion. La FSU continue de réaffirmer aussi que la question de la transparence est un élément essentiel à la confiance entre les agent-es publics et l'administration, confiance rompue par la loi de transformation de la fonction publique. Par ailleurs, l'embauche de nombreux-ses contractuel·les, permise par cette loi, a des conséquences négatives sur la mobilité des personnels, pourtant facteur d'attractivité. La concurrence entre les personnels ne va pas dans le sens d'une amélioration du fonctionnement du service public d'éducation. Pour la FSU il est nécessaire de recruter plus dans les concours partout où cela est possible, et d'envisager un plan de titularisation. Le nombre de postes est la première condition pour favoriser la mobilité, envisager une refonte du mouvement à l'horizon 2026 avec une plus grande place accordée aux postes à profil comme l'a annoncé la ministre au sénat relève d'une méconnaissance des bilans des LDG mobilité ou alors d'une volonté de destruction de la fonction publique.

La loi de transformation de la fonction publique oblige à la production d'une feuille de route RH et des lignes stratégiques de gestion, qui sont deux points que nous aborderons au CSA académique de ce jour. Si nous pouvons noter la prise en compte de nos remarques sur plusieurs textes, nous rappelons que ces textes participent de la destruction progressive du statut de la fonction publique avec la remise en cause du paritarisme, l'absence d'une véritable transparence des actes de gestion et finalement une feuille RH où il est plus question de mobilité que d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble des personnels, au service de tous les publics et tous les territoires de notre académie.

À quelques jours de l'anniversaire de la loi de 2005, nous rappelons qu'aucune concertation n'a eu lieu avec les organisations syndicales toujours exclues du comité national pour l'école inclusive sur les PAS. Une fois de plus on préfère multiplier les dispositifs plutôt que de réfléchir réellement aux besoins des équipes.

Pour la FSU de nombreux manques persistent pour ces personnels et elle revendique : la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B dans la Fonction publique d'État, l'abandon des PIAL, des PAS et de la politique de mutualisation des moyens, une augmentation significative des rémunérations sur toute la carrière ; la reconnaissance d'un temps complet sur la base d'un accompagnement élève de 24 heures, sans ajouter de nouvelles missions sur le temps périscolaire.

Nos professions n'ont pas besoin de nouvelles provocations, mais bien de respect, de considération et de revalorisation.